

Anne-Marie MOTARD  
Professeur  
Vice-présidente déléguée aux relations internationales et à la  
Francophonie  
Université Paul-Valéry Montpellier 3, France

## **Les universités françaises et le défi de l'internationalisation au XXI<sup>ème</sup> siècle**

**Résumé:** Dans un environnement académique globalisé et concurrentiel, les universités françaises peinent à avoir une visibilité et une attractivité de même rang que celles de leurs homologues internationaux, anglophones notamment. Depuis quelques années, cette difficulté, notamment perçue au travers des «classements internationaux», a conduit les pouvoirs publics français à proposer ou imposer une restructuration du paysage universitaire et à promouvoir l'évaluation de la recherche et de la formation académiques.

Cet article présentera un panorama des enjeux auxquels les universités françaises sont confrontées et des éléments de réponse que les établissements et les autorités de tutelle tentent d'y apporter autour de quelques questions-clés. Quels sont les éléments à la fois historiques, politiques et structurels qui peuvent expliquer une telle situation alors que la Francophonie maintient une influence significative dans le monde? Quel bilan peut-on dresser des stratégies mises en œuvre par les gouvernements successifs et les établissements universitaires eux-mêmes afin de pallier les difficultés identifiées? Comment s'organise le débat public autour de ces questions en France? Comment les perceptions de ces enjeux évoluent-elles chez les différents acteurs concernés en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle? Dans ce contexte, quelles sont les perspectives d'avenir des universités françaises spécialisées en lettres, langues et sciences humaines et sociales?

**Mots-clés:** universités françaises, internationalisation, mondialisation, évaluation de la recherche, formations internationales, réforme de l'enseignement supérieur, débat public

**Abstract:** In a global and competitive academic environment, French universities find it difficult to have the same visibility and attractiveness as their international counterparts, notably from English-speaking countries. In the last few years this difficulty, essentially perceived through the means of international rankings, has led French public authorities to propose or impose a restructuring of the French academic landscape and to promote the evaluation of academic training and research.

This paper aims to present a panorama of the challenges faced by French universities and the tentative responses that universities and ministerial authorities have put forward by discussing a few key issues. What historical, political and structural elements can account for such a situation while Francophonie maintains significant influence in the world? Which assessment can we make of the strategies implemented by successive French governments and by the universities themselves to tackle the difficulties that have been identified? How is the public debate on these themes organised in France? How have the perceptions of these challenges evolved among the different actors involved in the last two decades? In this shifting context, what are the prospects for the future of French universities specialised in Humanities?

**Keywords:** French Universities, Internationalisation, Globalisation, Assessment of Research, International Curricula, Reform of High Education, Public Debate

Depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle, les universités françaises sont confrontées à de nombreux enjeux, la dimension internationale de l'enseignement supérieur français (ESF) en étant sans nul doute l'un des plus complexes et des plus pressants, la France ayant une visibilité internationale en ce domaine moindre que d'autres grandes puissances économiques. Dans un environnement académique globalisé et concurrentiel, les universités françaises peinent en effet à avoir une visibilité et une attractivité de même rang que celles de leurs homologues internationaux, anglophones notamment. Depuis quelques années, cette difficulté, notamment perçue

au travers des «classements internationaux», a conduit les pouvoirs publics français à proposer, ou imposer, une restructuration du paysage universitaire et à promouvoir l'évaluation de la recherche et de la formation académiques. Il convient d'identifier ces enjeux afin d'évaluer les éléments de réponse que les établissements et les autorités de tutelle tentent de mettre en œuvre pour les relever. Quelques questions-clés se posent. Quels sont les éléments à la fois historiques, politiques, structurels et culturels qui peuvent expliquer une telle situation alors que la Francophonie maintient une influence significative dans le monde? Quel bilan peut-on dresser des stratégies mises en œuvre par les gouvernements successifs et les établissements universitaires eux-mêmes afin de pallier les difficultés identifiées? Comment s'organise le débat public autour de ces questions en France? Comment les perceptions de ces enjeux évoluent-elles chez les différents acteurs concernés en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle? Dans ce contexte, quelles sont, plus particulièrement, les perspectives d'avenir des universités françaises spécialisées en lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales (LLASHS)?

L'enseignement supérieur est un axe fort du débat public français depuis quelques années: la pression démographique qui pèse sur les effectifs universitaires met en évidence des problèmes latents et récurrents quant au fonctionnement des universités, à leur financement, à leur autonomie pédagogique, à leur attractivité internationale et plus largement à leur rôle sociétal. Les difficultés semblent particulièrement exacerbées dans les universités de LLASHS qui cristallisent nombre d'interrogations sur le rôle joué par les universités pour répondre aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Les inscriptions dans l'ESF ont été multipliées par 8 en 50 ans: de 310 000 étudiants en 1960 à 2 551 000 en 2015<sup>1</sup>. Les projections pour les années à venir avancent le chiffre de 2 850 000 en 2025. Parmi les étudiants suivant un cursus dans l'ESF, 1 595 000 sont inscrits à l'université, soit 62,5% du total<sup>2</sup>, ce qui laisse une part substantielle aux grandes écoles et autres établissements d'enseignement supérieur. Les étudiants étrangers prennent une part croissante dans les inscriptions de l'ESF: environ 12% des inscrits en 2015 contre 8% en 2000<sup>3</sup>. Des moyens importants sont consacrés à l'ESF avec un budget global de 23,8 milliards d'euros en 2017 et une

---

1. 967 000 en licence, 566 500 en master, 59 700 en doctorat.

2. Inscriptions dans l'enseignement supérieur privé est en hausse significative: +62% depuis 2000, contre une hausse bien moindre des inscriptions dans les universités publiques mais qui s'accélère depuis ces 2 dernières années: près de 3%.

3. Les dossiers de *News Tank*, juin 2017.

dépense moyenne de l'État de 11 680 € par étudiant, mais avec des dépenses fortement différenciées selon le type d'établissement: par exemple, 10 380 € pour un étudiant à l'université contre 15 100 € par étudiant en Classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Ces chiffres reflètent une première caractéristique du système d'ESF, c'est-à-dire un système à plusieurs vitesses, avec un contraste marqué entre universités et grandes écoles ainsi qu'entre universités et organismes de recherche; structures ayant des modalités de gouvernance (plus ou moins grande autonomie), de financement (frais de scolarité fixés par l'État ou libres), de recrutement (sélection ou non) très diverses.

### **L'engagement international des universités françaises, comparativement faible et inégal**

On constate la présence de grandes écoles françaises sur la scène internationale mais peu d'universités, notamment dans les classements, toujours controversés, comme le classement de Shanghai ou du *Times Higher Education* (THE) où les établissements d'ESF apparaissent peu. Des universités comme Paris Sciences et Lettres (PSL), en 72<sup>ème</sup> position dans le classement du THE 2017, ou Pierre and Marie Curie – Paris 6<sup>4</sup> ou Paris Diderot – Paris 7, en bonne place pour les mathématiques ou les sciences, constituent une exception, et les LLASHS sont encore plus faiblement représentées dans ces classements. On retrouve le même phénomène pour ce qui est d'actions internationales d'envergure, comme Science Po Paris qui propose des programmes communs d'enseignement et de recherche au niveau mondial avec des partenaires prestigieux, et qui a créé sa propre *School of International Affairs*, avec une équipe très cosmopolite<sup>5</sup>.

Le rayonnement de la recherche française au niveau international est aussi largement le fait du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et de quelques grands organismes de recherche comme l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ou de structures à large autonomie comme l'École d'économie de Toulouse. Les chercheurs français, notamment en LLASHS, participent moins que leurs homologues britanniques ou allemands ou autres à des projets européens collectifs; ils sont moins

---

4. *Shanghai ranking 2017*: 3<sup>ème</sup> position pour les mathématiques, 16<sup>ème</sup> position pour les sciences de la vie.

5. <http://www.sciencespo.fr/international/>

impliqués en tant que partenaires et encore moins en tant que pilotes. Par exemple, ils obtiennent moins de financement ERC (*European Research Council*) et les universités françaises semblent moins capables ou désireuses d'attirer des lauréats ERC. La situation est la même pour ce qui est des bourses Marie-Curie en SHS.

Se pose le double problème, récurrent, de la soutenabilité financière des universités et des contraintes imposées par un cadre national strict qui ne favorise pas la prise d'initiatives au niveau mondial. Mais le problème est plus complexe et sans doute profondément enraciné dans l'histoire politique et culturelle de la France.

### **Un contexte historique, culturel et politique prégnant**

Une tradition de centralisation et de contrôle est perceptible dans l'ESF: si les premières universités françaises, comme leurs homologues européennes, apparaissent au Moyen-Âge en tant que structures autonomes, au cours d'une période d'échanges intellectuels et académiques intenses en Europe (précurseurs du programme Erasmus!), la suppression des universités au cours de la Révolution française illustre une méfiance originelle du pouvoir vis-à-vis de ses universités, méfiance qui a largement perduré au cours des siècles qui ont suivi. L'héritage révolutionnaire, suivi par le mouvement de centralisation initié par la période napoléonienne puis la Troisième République, et les nombreux chaos de l'histoire de France peuvent éclairer, dans une large mesure, le rôle majeur de l'État français en termes d'uniformisation et de normativité. L'école et l'université soulèvent depuis près de deux siècles des débats politiques révélateurs de conflits idéologiques majeurs quant à la place de l'éducation dans le mythe républicain. Les injonctions politiques relèvent de positionnements idéologiques opposés, profondément ancrés dans l'histoire, et ainsi s'entrechoquent deux impératifs contradictoires pour l'ESF: l'impératif d'excellence académique d'un côté, et l'impératif d'égalité, de l'autre. Les universités ont-elles pour mission l'excellence de la formation et de la recherche, ou alors doivent-elles être l'instrument d'une plus grande égalité sociale?

## Des réformes controversées au cours de la dernière décennie

Depuis le début du nouveau millénaire, les gouvernements successifs ont tenté de prendre des mesures permettant à l'ESF de jouer un rôle international accru. Mais on peut se demander s'ils ont pris toute la mesure des changements à initier et à accompagner, des clivages idéologiques et politiques, que toute tentative de réforme universitaire suscite en France, à surmonter?

En 2007, Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur sous la Présidence Sarkozy, a introduit une «loi relative aux libertés et responsabilités des universités» (LRU) afin de leur accorder une plus grande autonomie. Visant à remodeler la gouvernance des universités, pour en améliorer les performances, par le transfert de la gestion budgétaire et financière et la gestion des ressources humaines (jusque-là assurées par l'État) aux établissements, cette loi a été fortement critiquée. L'élargissement des pouvoirs des présidents d'université<sup>6</sup>, la nomination de personnalités extérieures désignées par le Président au Conseil d'Administration, devenu l'organe décisionnel central de l'université<sup>7</sup> et la possibilité pour les établissements de recourir à des fonds privés, notamment par le biais de la création de «fondations universitaires», ont cristallisé les inquiétudes de certains syndicats qui y ont vu le danger d'un «désengagement financier de l'État» et d'une «privatisation» des universités. Par ailleurs, la mise en place, dès 2006, d'une instance d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, des regroupements, des organismes et unités de recherche, l'AERES, qui devient le HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) en 2013, s'inscrit dans une perspective internationale. Le préambule de la présentation du HCERES, autorité administrative indépendante, indique que «pour l'exercice de ses missions, le Haut Conseil s'inspire des meilleures pratiques internationales». Par exemple, le recours à des experts étrangers dans les comités

6. Élus par le conseil d'administration, ils pourront désormais effectuer deux mandats de quatre ans et leur voix comptera double en conseil d'administration (CA). Ils pourront également recruter des personnels contractuels – sous réserve d'un pourcentage minimal inscrit dans le contrat d'établissement, soumis au conseil d'administration – et exercer un droit de veto sur le recrutement des personnels fonctionnaires et enseignants-chercheurs.

7. Pour améliorer la gouvernance des universités, son effectif est en gros divisé par deux, avec désormais entre vingt et trente membres au CA, dont trois à cinq étudiants (en baisse par rapport à la règle précédente). A côté du CA, le conseil des études et de la vie universitaire, en revanche, disposera maintenant d'un vice-président étudiant.

d'évaluation traduit cette volonté d'ouverture internationale<sup>8</sup>. Une partie de la communauté académique a été hostile à la création de cette instance, critiquant ce qui était considéré comme une «bureaucratisation», une percée du «néo-libéralisme» (avec les notions de performance et de concurrence) dans l'ESF et un accroissement du «contrôle politique» remettant en cause la «liberté des chercheurs». Mais, au bout d'une dizaine d'années de fonctionnement, certains effets positifs du processus d'évaluation sont reconnus, en pratique, par la communauté universitaire: par exemple, l'aide à la décision des tutelles ministérielles et universitaires, la rationalisation des cursus et le suivi des étudiants et de leur insertion, le souci de la condition des doctorants, etc.

Le bilan de la loi LRU est quant à lui mitigé. La Commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois a publié, en avril 2013, un rapport qui souligne que la loi a engendré un choc culturel salutaire dans le monde universitaire mais sans atteindre tous ses objectifs. Si le rapport salue l'ouverture de l'université sur le monde économique, la possibilité de mettre en place une gouvernance adaptée aux situations locales et l'évaluation externe des établissements par une agence indépendante, il regrette qu'aucune évaluation des transferts de charges n'ait été réalisée au moment du passage aux «responsabilités et compétences élargies». Le rapport souligne par ailleurs que les universités peinent toujours à s'affirmer comme une voie de formation d'excellence; les étudiants continuent trop souvent à choisir l'université par défaut. De plus, le recours massif à l'embauche de contractuels sur fonds propres des universités fait craindre un développement de la précarité de ces personnels d'autant que les universités n'ont pas réussi à diversifier leurs sources de financement.

En juillet 2013, une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, dite «Fioraso», du nom de la Ministre du gouvernement socialiste l'ayant introduite, vise à restructurer le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en encourageant de nouveaux modes de regroupements entre établissements. Le gouvernement insiste alors sur le retour d'un «État stratège» qui doit définir des priorités nationales pour l'enseignement et la recherche pour les décennies à venir. Les regroupements et fusions constituent une tentative de rationalisation, parfois à marche forcée, qui n'a pas manqué de créer du dissensus, d'autant plus que l'on

---

8. Mais comme souvent, un décalage est perceptible entre la volonté affirmée et la réalité: un expert ne touche que 200 € pour un travail d'évaluation détaillé et approfondi qui prend plusieurs jours de travail!

constate une tension paradoxale entre l'incitation récente au regroupement et la multiplication des universités depuis les années 1970, souvent sous la pression des élus locaux. Les Idex (Initiatives d'excellence) constituent une autre initiative ayant pour objectif clairement affiché l'internationalisation de l'ESF: nées en 2009 avec le Programme d'investissements d'avenir (PIA), les Idex, et les remous qu'elles ont provoqués, ont marqué le quinquennat de François Hollande. Ces initiatives devaient faire émerger une dizaine d'universités de rayonnement mondial; huit ans après leur lancement, les initiatives d'excellence sont finalement au nombre de 18 (comprenant aussi des «Isite» dédiés à des projets territoriaux de moindre ambition). De nouveaux appels à projets ont d'ores et déjà été ouverts pour mettre en place des «écoles universitaires de recherche». Et cette dynamique devrait se poursuivre durant les cinq prochaines années. «Il est clair que le PIA, qui a porté les Idex (Initiatives d'excellence) est un succès; nous poursuivrons ce mouvement», détaillait sur EducPros le candidat à la Présidence de la République, Emmanuel Macron, en mars 2017.

Ces diverses mesures législatives et initiatives gouvernementales traduisent l'importance de l'enseignement supérieur dans le débat public français mais en reflètent également les contradictions et les pesanteurs. On peut constater une oscillation récurrente entre des stratégies politiques divergentes, des positionnements idéologiques opposés (pas toujours le reflet d'une opposition binaire droite vs gauche) qui donnent lieu à des injonctions contradictoires, notamment en matière d'autonomie et de gouvernance. On peut également noter une certaine ambivalence des tutelles, mais aussi des établissements, vis-à-vis de l'autonomie: par comparaison avec d'autres universités européennes, en 2017, sur les 29 pays classés par le baromètre de l'EUA, la France se classe au 20<sup>ème</sup> rang en matière d'autonomie organisationnelle, au 24<sup>ème</sup> pour l'autonomie financière, 27<sup>ème</sup> pour la gestion des ressources humaines et la pédagogie. Aucune évolution n'a été enregistrée depuis 2010<sup>9</sup>! En effet, il semble que les tutelles peinent à déléguer leurs responsabilités, et que les universités hésitent à s'emparer de la liberté, certes relative mais néanmoins réelle, que la loi leur a donnée, et des responsabilités corollaires.

---

9. European Universities Association (Autonomy Scorecard).



## **L'internationalisation, une notion protéiforme**

La notion d'internationalisation est plus complexe qu'il n'y paraît à première vue, et fait l'objet de débats de plus en plus nombreux parmi les responsables, académiques et administratifs, chargés de définir et de mettre en œuvre la politique internationale des établissements d'enseignement supérieur. En termes «d'ouverture internationale», cela signifie-t-il encourager la mobilité sortante et entrante des étudiants ainsi que des chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels administratifs, renforcer l'enseignement de langues étrangères, proposer une offre de formation en anglais, devenu la *lingua franca* du monde universitaire et économique? Ou, en allant plus loin, s'agit-il de renforcer ce processus d'internationalisation par le recrutement de professeurs et chercheurs étrangers, d'étudiants internationaux, et de mettre en œuvre des programmes multinationaux de formation et de recherche? Mais ces deux démarches impliquent aussi une internationalisation de l'intérieur, communément nommée «internationalisation à domicile», c'est-à-dire un changement d'attitude individuelle et collective vis-à-vis de l'international. Ce changement de paradigme culturel et organisationnel est sans nul doute un élément clé de la dimension internationale de l'enseignement supérieur, en France comme ailleurs dans le monde. Enfin on peut envisager un troisième niveau d'internationalisation: l'ouverture de sites à l'étranger, c'est-à-dire une démarche visant à s'engager dans le marché mondial de l'enseignement supérieur, comme le font activement les universités américaines et britanniques en particulier, mais c'est une démarche économique qui ne s'inscrit guère dans la tradition universitaire française.

## **Relatif déclin de l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français**

Avec environ 280 millions de locuteurs dans le monde, le français fait bonne figure dans le paysage linguistique mondial: 5<sup>ème</sup> langue mondiale en nombre de locuteurs, 3<sup>ème</sup> langue des affaires (après l'anglais et le chinois). Le français est aussi la langue d'enseignement dans 32 États à travers le monde, le 2<sup>ème</sup> idiome le plus étudié dans l'Union européenne, et est en progression sur le continent africain en tant que langue d'enseignement<sup>10</sup>.

---

10. OIF, Organisation Internationale de la Francophonie.

La France est, de plus, le premier pays non-anglophone d'accueil d'étudiants étrangers, après les États-Unis et le Royaume-Uni: environ 300 000 étudiants internationaux ont choisi la France en 2015-2016, soit 7 % du total des étudiants étrangers en mobilité à travers le monde<sup>11</sup>.

Néanmoins, l'attractivité universitaire de la France tend à s'affaiblir; elle doit faire face à une concurrence intense: l'attractivité des pays anglophones est en effet indiscutable, non seulement pour les jeunes anglophones mobiles mais également pour ceux pratiquant d'autres langues, Arabophones, Hispanophones, etc., et notamment pour près d'un tiers des Francophones! Selon l'Unesco, le nombre d'étudiants en mobilité diplômante dans le monde a été multiplié par deux en douze ans<sup>12</sup>. Le nombre d'étudiants étrangers dans l'EES français reste en augmentation mais la croissance est moins forte que dans d'autres pays<sup>13</sup>.

Après plusieurs années, classée comme troisième pays d'accueil des étudiants en mobilité derrière les USA et le Royaume-Uni, avec une croissance de 11% entre 2009 et 2014, la France vient de passer à la quatrième place derrière l'Australie, et l'écart se resserre avec d'autres pays tels le Canada, le Japon, la Chine ou encore la Russie et la Turquie. Une augmentation spectaculaire (260%) peut être constatée en Arabie Saoudite qui passe du 277<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> rang des pays d'accueil. Pour un bon nombre de ces pays, l'accueil d'étudiants étrangers ne relève pas d'une simple logique marchande mais d'une politique de déploiement de leur influence économique, politique, culturelle ou religieuse, selon des logiques de voisinage régional (Russie, Turquie) ou de ciblage spécifique sur le continent africain (Chine, Arabie Saoudite). L'Arabie Saoudite se démarque par une politique de bourses d'études islamiques soutenue, non seulement en direction des étudiants africains, continent où l'influence de la France est maintenant fragilisée, mais également en direction des étudiants européens eux-mêmes.

## **L'Europe, cadre et moteur du changement en France?**

Le Programme Erasmus, dont on a célébré les 30 ans en 2017, est sans aucun doute l'action européenne la plus emblématique en matière

---

11. Dont 73% dans les universités et 27% dans les écoles. *Les chiffres clés, étudiants internationaux*. Campus France, Février 2017.

12. Passant de 2.170.000 en 2002 à 4.300.000 en 2014.

13. *Ibid.*

d'éducation, et sans doute la seule qui fait consensus chez les Européens. L'objectif du programme Erasmus est de contribuer à la réalisation d'un espace européen de l'enseignement supérieur en poursuivant plusieurs objectifs dont:

- L'amélioration de la qualité et le renforcement de la dimension européenne de l'enseignement supérieur;
- L'accroissement de la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel universitaire;
- Le renforcement de la coopération multilatérale;
- La transparence et la reconnaissance des qualifications acquises;
- L'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur européen.

L'impact du programme Erasmus en France est significatif et il reste le programme de mobilité le plus utilisé par les étudiants français candidats à un séjour d'études international. Accueillant pas loin de 25 000 étudiants Erasmus en mobilité, la France recule cependant en 4<sup>ème</sup> position des pays d'accueil. Les derniers chiffres publiés par la Commission européenne montrent en effet que la France perd deux places en 5 ans, derrière l'Espagne qui reste largement en tête, et l'Allemagne et le Royaume-Uni qui la dépassent désormais<sup>14</sup>.

Par ailleurs, le processus de Bologne, engagé en 1999 avec la signature de la Déclaration de Bologne, a eu un impact majeur sur la structuration de l'ESF: ce processus vise à harmoniser les systèmes d'enseignement supérieur des pays participants (Licence – Master – Doctorat) et à favoriser la mobilité des personnes qui souhaitent passer d'un système éducatif à un autre, ou d'un pays à un autre.

Enfin, Horizon 2020, programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne a fixé trois priorités pour la période 2014-2020:

- L'excellence scientifique: il s'agit de «promouvoir la recherche fondamentale et ouvrir des voies nouvelles vers les technologies futures et émergentes, en soutenant une recherche collaborative, interdisciplinaire et suivant des modes de pensée novateurs»; de doter l'Europe d'infrastructures de recherche d'envergure mondiale;

---

14. Note commune CPU / CDEFI / CGE / Forum Campus France sur les mesures nécessaires pour accroître l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur.

de soutenir la mobilité des chercheurs européens et originaires des pays tiers vers et hors d'Europe.

- La primauté industrielle avec un soutien accru à l'innovation, aux partenariats public-privé, aux petites et moyennes entreprises (PME) innovantes.
- Les défis sociétaux: il s'agit de favoriser les projets interdisciplinaires pour répondre aux grands défis (santé, agriculture durable, climat, transports, énergies propres, etc.) auxquels l'Europe est confrontée et qu'aucun État membre ne peut relever seul.

Ce cadre et cette dynamique européenne ont certes eu un impact non négligeable sur les universités françaises, néanmoins l'engagement européen et international de ces dernières est malaisé et inégal.

### **Une faible mobilité sortante des étudiants et des personnels**

La mobilité sortante des étudiants stagne autour de 5% des effectifs, chiffre extrêmement faible dans les universités alors que par ailleurs certaines grandes écoles ont un taux très élevé, 100% des étudiants d'une cohorte pouvant effectuer une mobilité internationale, parfois obligatoire pour l'obtention du diplôme. La mobilité Erasmus des personnels académiques et administratifs français<sup>15</sup>, quant à elle, s'élevait en 2016 à quelque 4000 mobilités, chiffre ridiculement bas à l'échelle de l'Europe! Les freins à la mobilité sont de divers ordres: financiers (aides peu généreuses), structurels (problème du remplacement des personnels, accès à l'information...) mais aussi culturels: manque de maîtrise d'une langue étrangère, appréhension face à une immersion dans un contexte professionnel étranger, difficulté à apprécier l'intérêt d'une expérience interculturelle.

En ce qui concerne la mobilité des chercheurs (étude limitée aux bourses Marie Curie), l'attractivité de la France n'est pas négligeable puisqu'elle se classe deuxième pour l'attractivité en nombre de chercheurs accueillis, derrière le Royaume-Uni. Mais si l'on rapporte les résultats à la population de chercheurs (ou à la population totale), la France est alors devancée par

---

15. Mobilité des enseignants en 2016 s'élevait à 2454, et celle des personnels administratifs à 1618. Agence Erasmus+ France: <http://www.agence-erasmus.fr/article/190/erasmus-les-chiffres-2016>

l'Espagne, les Pays-Bas et la Suisse<sup>16</sup>. Pour ce qui est de la mobilité sortante, la première destination des chercheurs français est le Royaume-Uni (39 % des projets). On remarque ensuite une préférence pour les pays voisins: Suisse, Allemagne, Espagne, Belgique, Italie. En dehors de l'Europe, 15% des chercheurs français vont vers les USA et 14% vers le Canada<sup>17</sup>. On constate donc que largement plus de la moitié des chercheurs français font leur mobilité dans un pays anglophone, situation qui d'aucuns pourraient qualifier de paradoxale au vu de certains débats universitaires sur les risques de «dérive libérale anglo-saxonne» au sein de l'université française<sup>18</sup>.

### **Internationalisation des formations: des initiatives diverses et inégales**

Le clivage entre établissements évoqué plus haut entraîne une diversité des modèles: délocalisations, doubles diplômes, séjour d'études ou stage international obligatoire ou pas. Les universités de taille moyenne, et notamment spécialisées en LLASHS, peinent à prendre des initiatives leur permettant à la fois d'accroître leur attractivité, la mobilité de leurs étudiants et chercheurs, et, par ailleurs leurs ressources propres, par des collaborations et projets internationaux innovants.

De plus, des inégalités apparaissent entre les disciplines: sciences «dures» vs sciences humaines et sociales (SHS): les interactions internationales (le recours à une autre langue que le français dans la formation et la recherche, la participation à des manifestations internationales, la publication dans des revues de portée mondiale, etc.) sont plus nombreuses en sciences «dures» qu'en SHS. Et en dépit des objectifs annoncés du programme H2020, les SHS sont souvent marginalisées dans les grands projets européens, et encore plus les SHS françaises en raison du contexte national. En effet, peu d'interdisciplinarité apparaît dans les formations et projets de recherche

---

16. Les notes de Campus France, n° 41 – Novembre 2013. La présente note dresse un bilan des mobilités des chercheurs en Europe en s'appuyant sur les financements du 7<sup>ème</sup> PCRD (Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique) «Marie Curie» de 2007 à 2013.

17. *Ibid.*

18. Cf. les débats et mouvements qui ont agité certaines universités françaises, notamment en LLASHS, au cours du printemps 2017 en réaction à la loi ORE (loi sur l'orientation et la réussite des étudiants), visant à introduire de nouvelles procédures d'accès à l'université, portée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique Vidal.

français. Il semble qu'il y ait un certain hiatus entre les préconisations européennes et la réalité française où les instances d'évaluation et de qualification ou les financeurs, comme par exemple le Conseil National des Universités (CNU) ou l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), tendent toujours à juger en termes de qualité et de profil disciplinaires.

## **Les universités françaises, quelles stratégies pour relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle?**

Avec le nouveau gouvernement mis en place à la suite de l'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République française le 7 mai 2017 sous la bannière de son mouvement *En marche!* pour un mandat de cinq ans qui a bouleversé le jeu partisan traditionnel en France, le changement a été annoncé dans de nombreux domaines, y compris l'enseignement supérieur.

### **Elan réformateur, pesanteurs structurelles**

Le gouvernement «Macron» dirigé par le Premier Ministre Édouard Philippe a déclaré vouloir s'attaquer à quelques questions particulièrement sensibles dans l'ESF, en premier lieu la question budgétaire: «Le budget de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation augmentera de 700 millions d'euros en 2018 par rapport au budget initial 2017», a déclaré la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Frédérique Vidal, le 14 septembre 2017<sup>19</sup>. «C'est la preuve de la confiance qui est faite dans la jeunesse et dans l'avenir», a-t-elle ajouté. Cela a été salué par la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) et certains syndicats de l'ESF comme un signal fort alors que cette question est particulièrement sensible dans un secteur souffrant d'un manque de moyens financiers et humains: depuis 2014, les universités ont accueilli entre 20 000 et 40 000 étudiants de plus chaque année sans voir leurs moyens véritablement progresser.

Par ailleurs, la question de la gouvernance et des politiques de site, autre sujet sensible, est abordée de manière plutôt pragmatique par la Ministre qui affirme vouloir laisser aux EES la liberté de s'organiser selon leurs souhaits à l'échelle d'un site, donc sans forcément les contraindre à un processus de fusion fortement encouragé précédemment mais parfois décrié avec force par les acteurs concernés.

---

19. Sur un budget global de près de 24 milliards € en 2017.

La dimension européenne de l'ESF est également réaffirmée avec fermeté: le Président de la République, le 26 septembre 2017, à l'Université de la Sorbonne, y a mis l'accent quand, dans la perspective de la refondation de l'Europe qu'il souhaite impulser, il a notamment déclaré que «chaque étudiant devra parler au moins deux langues européennes d'ici à 2024» avant d'assurer que «la moitié d'une classe d'âge devra avoir passé, avant ses 25 ans, au moins 6 mois dans un autre pays européen». Il a proposé par ailleurs la création d'une vingtaine d'universités européennes, qui délivreraient des diplômes à l'échelle de l'Union.

Le nouveau gouvernement a également réaffirmé sa volonté de continuer à encourager les Initiatives d'excellence au niveau national afin de dynamiser et valoriser l'activité de centres universitaires de haut niveau. Un autre type d'initiatives à l'échelle mondiale a été celle du Président Macron, en réaction à la décision du Président américain Donald Trump de se retirer de l'Accord de Paris, lorsqu'il a proposé, en juin 2017, d'accueillir en France des projets de recherche sur le climat, sous la forme d'un appel quelque peu provocateur «*Make our Planet Great Again*». Les candidatures de 250 scientifiques ont finalement été retenues<sup>20</sup>, et on peut souligner que la moitié sont américaines. Reste à voir la concrétisation et la pérennisation de ces projets, et la manière dont ces scientifiques vont être accueillis dans les établissements et organismes français.

Enfin, le débat jusqu'à ces dernières années pratiquement tabou sur la sélection est amorcé par le gouvernement, tout comme par un certain nombre d'instances (CPU) ou de personnalités du monde académique et politique, même si des euphémismes de type «prérequis» sont généralement utilisés de manière à ne pas prononcer ce mot au pouvoir explosif en France! L'augmentation des frais d'inscription reste néanmoins un sujet qui n'est pas abordé; est uniquement évoquée, rarement, dans ces cercles très restreints, celle des frais concernant les étudiants non-européens.

## **Les débats et pratiques au sein des universités**

En juillet 2017, lors des Rencontres de la recherche et de l'innovation organisées par Campus France, le Président du Forum Campus France et Vice-Président de la CPU<sup>21</sup> a remis une note sur l'attractivité de l'ESR à la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et

---

20. *Monde* du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

21. M. Khaled Bouabdallah.

au Directeur général adjoint de la mondialisation du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)<sup>22</sup>. Cette note<sup>23</sup> contenait 6 grandes propositions:

- Le renforcement des bourses du gouvernement français pour les étudiants étrangers;
- Une campagne mondiale de communication qui impose la marque «France»;
- Une augmentation des moyens alloués aux établissements pour l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers;
- Une simplification des processus de candidature et le développement de formations innovantes au sein des établissements;
- Une simplification du séjour des étudiants et jeunes chercheurs étrangers;
- Le développement de la mobilité sortante des étudiants français.

Un consensus semble ainsi se dessiner, à la fois parmi les tutelles et les établissements, parmi les responsables politiques et universitaires, sur l'idée qu'une forte attractivité de son enseignement supérieur est pour la France gage du maintien de son influence, de l'affirmation de ses valeurs, de la diffusion de sa langue et de son développement économique – différé ou immédiat. Ces objectifs requièrent des changements de pratiques, à la fois institutionnelles, collectives et individuelles, qui sont perceptibles à divers niveaux.

Au niveau national, qu'il s'agisse du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR), de la Conférence des Présidents d'universités ou d'autres organes d'évaluation ou de représentation, se pose la question centrale de la réalité de l'autonomie des universités, principalement de leur budget: l'autonomie de projets, notamment internationaux, va en effet de pair avec l'autonomie financière. La double demande d'une exigence de liberté accrue des EES et de soutien budgétaire renforcé de l'État caractérise les prises de position de nombreux responsables du monde académique. Pour le Président de la CPU, Gilles Roussel, les universités doivent avoir plus de latitude pour s'organiser et atteindre leurs propres objectifs, par exemple en matière de formation: «La possibilité de répondre de façon adaptée à la

---

22. Monsieur Emmanuel Puisais-Jauvin.

23. Remise au nom du Forum Campus France, de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) et de la Conférence des Directeurs d'Écoles d'Ingénieurs Françaises (CDEFI).



diversité des publics ne se satisfait pas de l'encadrement trop prescriptif des cursus, notamment en premier cycle». Par ailleurs, il a réitéré, lors d'un récent colloque organisé par la CPU<sup>24</sup>, la demande récurrente des universités françaises, c'est-à-dire une augmentation du budget de l'ES: «Il nous faut les moyens de l'autonomie». Par ailleurs, on peut souligner l'urgence d'une politique incitative dynamique et d'une meilleure articulation des actions entre les EES et les divers organismes liés à la promotion de l'ESF à l'étranger, comme Campus-France. Le renforcement de la dimension internationale de l'évaluation (HCERES), des processus de qualification (le CNU reste largement dans une logique nationale et disciplinaire), des appels à projets nationaux (de l'ANR par exemple) semble également être maintenant une impérieuse nécessité.

Au niveau des universités, il paraît important de définir des projets d'établissement ou de groupements d'établissements ambitieux, concertés et structurants, et sans doute d'éviter des relations avec trop de partenaires internationaux. L'effet «saupoudrage» de l'action internationale tend à être de plus en plus remis en question en faveur d'une approche à visée plus pérenne, se manifestant par des relations approfondies et privilégiées avec quelques partenaires clés. L'importance de mettre en place une véritable stratégie d'établissement et de politique de site semble s'imposer: la plupart des universités font le même diagnostic quant aux difficultés qu'elles doivent surmonter au niveau international mais peu s'engagent néanmoins dans une démarche collaborative, quels que soient leurs modes d'organisation et de gouvernance.

La gestion des carrières des enseignants-chercheurs et le processus de leur recrutement peuvent également être questionnés en vue de mieux valoriser l'interdisciplinarité de leurs travaux et leurs expériences internationales. Il conviendrait de valoriser celles-ci dans la carrière académique alors qu'elles sont trop souvent ignorées, voire considérées comme un handicap, au regard des charges d'enseignement et des responsabilités administratives que doivent assurer les enseignants-chercheurs dans les universités françaises. On pourrait de plus envisager de dégager du temps pour laisser éclore de nouvelles idées et projets par un système de semestres sabbatiques plus généreux et systématique que celui qui existe actuellement.

Les universités ont besoin de faire preuve d'un grand sens de l'innovation pour être visibles et attractives au niveau international: campus internationaux, formations délocalisées, doubles diplômes, enseignement

---

24. En juillet 2017.

hybridé, écoles d'été spécialisées (par exemple, préparation au doctorat pour étudiants issus d'un système universitaire et culturel différent pour attirer des candidats au doctorat de haut niveau), programmes de recherche d'excellence, etc. Cela peut aussi passer par une offre de cours en anglais<sup>25</sup> car le renforcement de la francophonie peut utilement prendre divers chemins, y compris des chemins de traverse et des détours linguistiques. L'augmentation des personnels dédiés au montage de projets européens et internationaux, beaucoup moins nombreux que dans d'autres pays européens, notamment le Royaume-Uni, peut également contribuer au renforcement de la présence universitaire française dans le monde.

Enfin, un point essentiel est sans doute le changement de la «culture d'entreprise» de l'ESF. L'international doit percoler à tous les niveaux de l'université! Les composantes, facultés, les secrétariats doivent intégrer l'importance de l'international, qui ne doit pas être l'apanage et la seule responsabilité du Service ou de la Direction des Relations Internationales; il convient d'améliorer l'accueil des étudiants en mobilité entrante, de mieux accompagner les enseignants et les chercheurs invités, de manière très concrète (par exemple, aide au logement, aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint ou d'une école pour leurs enfants...). Ce changement de comportement institutionnel et cette transformation culturelle collective sont nécessaires et urgents, et doivent être également intégrés par chaque individu. Les personnels universitaires, enseignants, chercheur et administratifs, devraient considérer l'international comme une dimension incontournable (y compris la pratique de diverses langues vivantes), inhérente à leurs activités administratives, à leur recherche et à leur enseignement, comme une condition *sine qua non* du fonctionnement institutionnel et du développement stratégique de leur établissement, et non pas un «plus» facultatif: «la cerise sur le gâteau» pour certains, une contrainte mal acceptée pour d'autres.

Il s'agit pour les universités françaises, aux niveaux des tutelles, des établissements et des individus, d'avoir une approche interculturelle et dynamique du savoir: valoriser la francophonie et les valeurs de l'ESF en ayant une attitude résolument ouverte au monde, dans toute sa complexité et sa diversité, sans se refermer sur une vision un peu dogmatique, voire passéiste, de l'enseignement et de la recherche.

---

25. Ce qui constitue sans doute une remarque iconoclaste devant cette assemblée qui comporte de distingués linguistiques et spécialistes de la langue française!

## Les sciences humaines et sociales, des réponses spécifiques aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle?

Les sciences humaines et sociales (SHS) françaises sont en manque de visibilité dans les publications internationales en raison de deux faiblesses principales. Tout d'abord, une disparité linguistique liée à la prééminence de l'anglais et à une maîtrise insuffisante de cette langue par les chercheurs en SHS, souvent accompagnée par la crainte d'un appauvrissement de la pensée, voire d'une forme d'uniformisation. De plus, les circuits de diffusion de la production scientifique en SHS sont moins dynamiques que dans d'autres pays. La France a pris du retard dans l'ère numérique, peut-être par soutien insuffisant de la puissance publique en matière d'investissement mais aussi à cause de réticences culturelles, intellectuelles et idéologiques ancrées.

On peut observer par ailleurs que les SHSF sont en manque de reconnaissance intellectuelle internationale au XXI<sup>ème</sup> siècle. Contrairement aux années 1950 ou 1960, où les travaux de Jacques Derrida, Roland Barthes, Claude Lévi-Strauss, Michel Foucault ou Louis Althusser et bien d'autres nourrissaient le débat intellectuel mondial, peu de grandes figures universitaires sont maintenant entendues intellectuellement et théoriquement au niveau international: on peut citer Jean Tirole, Prix Nobel d'économie qui préside l'École d'économie de Toulouse, d'ailleurs présentée comme «TSE» ou *Toulouse School of Economics*, ou encore Thomas Piketty, professeur à la *Paris School of Economics*. Les noms mêmes de leurs institutions de rattachement sont révélateurs de l'importance de l'anglais pour une visibilité de haut niveau international<sup>26</sup>. Ces deux universitaires ont d'ailleurs eu une expérience internationale dans la même institution américaine, le *Massachusetts Institute of Technology*.

Michel Wieviorka, dans son rapport au Secrétaire d'État à l'ESR du gouvernement Hollande, Thierry Mandon, publié en mars 2017, insiste sur les défis spécifiques que les universités de SHS françaises doivent relever à l'échelle de l'Europe et du monde. Au-delà des aspects budgétaires et structurels, la difficulté qu'ont les SHS françaises à se positionner de manière favorable au niveau international relève aussi d'un «décalage culturel» selon Michel Wieviorka. Observant que la globalisation de la vie scientifique semble aller dans le sens d'un affaiblissement relatif de l'influence et/ou de la présence française, il se demande si les difficultés de

---

26. <https://www.tse-fr.eu/fr>

la France en SHS tiennent plutôt à l'hégémonie croissante de la langue et de la culture scientifiques anglo-saxonnes ou plutôt à une sorte de dilution de ces disciplines dans un paysage où désormais de nombreux pays participent aussi à la production de connaissances?

Wieviorka cherche à identifier les sources proprement françaises des difficultés présentes des SHS en les mettant en perspective historique et politique:

Alors que le monde n'est plus structuré par un conflit – la guerre froide – pas plus que ne l'est la société française – autrefois marquée par l'opposition centrale du mouvement ouvrier et des maîtres du travail, les grandes catégories qui faisaient de la France un véritable phare et qui mobilisaient fortement l'univers des sciences humaines et sociales ont bougé, ou changé – la révolution, la décolonisation, le communisme, le marxisme, le tiers-monde, la dépendance, etc., et les SHS sont entrées dans une ère nouvelle. Elles se sont globalisées. De nouvelles catégories se sont imposées, ou renouvelées – la globalisation, le transnationalisme, la subjectivité<sup>27</sup>.

Ainsi, dans un monde maintenant pluriel de la construction du savoir, il semble urgent que les chercheurs et universitaires français questionnent leurs habitudes et leurs certitudes afin de contribuer pleinement au débat citoyen global, voire de l'initier. Les sciences humaines et sociales ont un rôle essentiel à jouer pour comprendre notre monde en mouvance, complexe et conflictuel, pour construire l'espace ouvert, diversifié et tolérant de la connaissance de demain, et pour répondre avec détermination, intelligence et imagination aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, en France et dans le monde.

---

27. Les sciences humaines et sociales françaises à l'échelle de l'Europe et du monde. Michel Wieviorka avec Jacques Moret. Rapport à Monsieur Thierry Mandon, Secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Éd. FMSH, 2016.